Vol. 37, no 2 Mars 2011 ISSN 0847-3560

PROJET DE LOI C-232 MORT AU FEUILLETON

Le projet de loi C-232 est mort au feuilleton à la suite de la dissolution du Parlement canadien le 26 mars dernier. En février dernier. l' AJEFNB avait demandé au Barreau du Nouveau-Brunswick et à l'Association du Barreau canadien – division du Nouveau-Brunswick de prendre publiquement position en faveur du projet de loi C-232 dans des lettres envoyées respectivement à la présidente du Barreau du Nouveau-Brunswick, Maître Marie-Claude Bélanger- Richard, et à la présidente de l'Association du Barreau canadien - division du Nouveau-Brunswick, Maître Denise LeBlanc, Selon l'AJEFNB, dans la logique du respect des obligations constitutionnelles du gouvernement canadien et d'une volonté d'égalité réelle en matière de langues officielles, une telle prise de position est toujours d'actualité puisque, pour reprendre le libellé du projet de loi, il est essentiel que les juges « comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprête ».

De plus, rappelons que l'AJEFNB et l'Observatoire international des droits linguistiques de l'Université de Moncton avaient convié la communauté à une conférence portant sur le projet de loi C-232. Les conférenciers étaient le député d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, ainsi que les professeurs Michel Doucet et Serge Rousselle. La conférence a eu lieu le mercredi 2 février 2011, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Il a été question du contexte dans lequel le projet C-232 a été présenté, de l'état du droit sur la question et du rôle du Sénat.

PUBLICATION DES JUGEMENTS

Le Groupe de travail qui avait été constitué le printemps dernier par le ministère de la Justice et de la Consommation dans le but de mener des consultations sur la publication et la traduction des décisions des tribunaux de la province a déposé son rapport à la fin janvier et s'inscrit dans le respect de nos droits linguistiques. C'est un dossier que l'Association suit de très près et elle fait tout en son pouvoir afin que le ministère de la Justice y donne suite rapidement.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

Étant donné la nature obligatoire du programme de perfectionnement professionnel permanent mis en place par le Barreau du Nouveau-Brunswick, l'AJEFNB a demandé et obtenu un avis juridique afin de clarifier les obligations du Barreau en ce qui a trait aux cours offerts aux juristes francophones de la province. Le Barreau a été informé de la démarche de l'AJEFNB. C'est un dossier en évolution...

RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA JUSTICE

Le président, Serge Rousselle, ainsi que le directeur général, Denis Roy, ont rencontré la ministre de la Justice, l'hon. Marie-Claude Blais, le 23 février dernier. Selon le président, la rencontre fut très productive. Plusieurs dossiers ont été discutés, dont le rapport du Groupe de travail sur la publication des décisions, le dossier des langues officielles, o lses dier du perfectionnement professionnel permanent obligatoire, pour n'en nommer que quelques-uns.

PLAN QUINQUENNAL

À sa réunion régulière du 29 janvier dernier, le Conseil d'administration de l'Association a adopté un nouveau plan quinquennal. Le Plan a comme but principal de guider l'Association dans ses activités pour les cinq prochaines années. Mentionnons que la Feuille de route qui avait été mise en œuvre par le ministère de la Justice du Canada prend fin en mars 2013. À cet égard, le ministère vient de confirmer le financement du fonctionnement de base de l'AJEFNB jusqu'à cette date.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le 5 mai prochain, par téléconférence. Si vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour, vous pouvez communiquer avec le directeur général en composant le 506-853-4154.

LES ASSISES ANNUELLES 2011

Les assises annuelles de l'AJEFNB auront lieu le 19 novembre prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Une formation traitant de la prévention d'abus envers les aînés sera offerte en matinée et une autre formation (sujet à déterminer) sera offerte en après-midi. L'assemblée générale annuelle aura lieu à l'heure du midi. Veuillez noter que ces deux formations permettront aux membres du Barreau du Nouveau-Brunswick d'accumuler des crédits de perfectionnement professionnel. Plus de renseignements à venir...

PROFIL D'UN MEMBRE

Jolène Lavigne-Albert – Originaire d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, cette jeune femme dynamique terminera ses études en droit en avril 2011 e ts foenra stage de cléricature dans le cabinet de Stewart McKelvey, à Moncton, avant de se diriger en 2011a2 à Cour suprême du Canada comme stagiaire.

Jolène est récipiendaire de bon nombre de bourses et de prix, dont une bourse d'excellence de l'Université de

Moncton (16 000 \$ réparti sur 4 ans), une bourse de prestige de la Fondation pour l'avancement du droit Nouveau-Brunswick (20 000 \$ réparti sur 3 ans), une bourse de l'Association du Barreau canadien, division du Nouveau-Brunswick (1 500 \$), le Prix McInnes Cooper pour la meilleure note en droit fiscal et le prix de la meilleure note en droit constitutionnel.

Pour ce qui est des concours de plaidoirie, mentionnons qu'elle s'est méritée les prix de la meilleure plaideuse, du meilleur contre-interrogatoire et du meilleur exposé final à la Coupe McKelvey, édition 2011, alors qu'au concours de plaidoirie P.-A.-Landry de 2010, Jolène était une des deux gagnantes du concours.

En plus de représenter le corps étudiant au sein du Conseil d'administration de l'AJEFNB, Jolène est présidente du Comité disciplinaire de l'Université de Moncton, représentante étudiante de la Faculté de droit auprès de l'Association du Barreau canadien, division du Nouveau-Brunswick et vice-présidente francophone de l'Association des jeunes libéraux du Nouveau-Brunswick (mars 2010 à mars 2011).

L'AJEFNB se considère chanceuse de l'avoir comptée comme membre de son Conseil d'administration et en profite pour lui souhaiter le meilleur des succès dans tous ses projets futurs.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Président Serge ROUSSELLE

Adresse 18, av. Antonine-Maillet

Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9

 Téléphone
 (506) 853-4151

 Télécopieur
 (506) 853-4152

Courriel association@ajefnb.nb.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

Vol. 38, no 1 Juin 2011 ISSN 0847-3560

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PUBLICATION DES DÉCISIONS DES TRIBUNAUX SERONT ADOPTÉES PAR LA PROVINCE !

Recommandations du Groupe de travail sur la publication des décisions des tribunaux – Vous vous souviendrez qu'un Groupe de travail avait été constitué au printemps 2010 par le ministère de la Justice et de la Consommation dans le but de mener des consultations sur la publication et la traduction des décisions des tribunaux de la province et que le rapport avait été déposé à la fin janvier de cette année.

Les recommandations du Groupe s'inscrivaient dans le respect des droits linguistiques des francophones de la province. La ministre de la Justice, l'hon. Marie-Claude Blais, a informé l'AJEFNB que son ministère prévoit adopter les recommandations qui figurent dans le rapport, ce qui signifie le respect des exigences de la LLO et la publication simultanée, dans les deux langues officielles, des décisions d'intérêt ou d'importance pour le grand public ou encore qui règlent une question de droit.

Selon le président de l'AJEFNB, Serge Rousselle, cette nouvelle est excellente. Il tient d'ailleurs à féliciter la ministre Blais pour son suivi dans ce dossier.

L'AJEFNB DÉPOSE UNE PLAINTE

À la fin mars 2011, l'AJEFNB a déposé une plainte auprès du Commissariat aux langues officielles ceont

Service Canada concernant l'annonce qui avait été faite que la région Atlantique était désignée unilingue anglophone à des fins administratives.

Cela ne peut que nuire à la langue de travail et à l'épanouissement du français dans la région, particulièrement dans le cas du Nouveau-Brunswick où des fonctionnaires travaillant dans un environnement bilingue avant le fusionnement risquent de se retrouver dans une province voisine qui ne fournit pas des mêmes droits aux termes de la LLO fédérale. Autrement dit, le gouvernement ne fait-il pas indirectement par une mesure administrative ce qu' il n' a pas le droit de faire directement ?

La plainte a été considérée recevable aux termes de la partie IV (communications avec le public et prestation des services), de la partie V (langue de travail), de la partie VII (promotion du français et de l'anglais), ainsi que de l'esprit de la LLO.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunleira 24 septembre prochain, à Moncton. Si vous avez un sujet que vous voulez ajouter à l'ordre du jouru, svo pouvez communiquer avec le directeur général en composant le 506-853-4154.

LES ASSISES ANNUELLES 2011

Tel qu'annoncé dans le dernier numéro de bulletin, les assises annuelles de l'AJEFNB auront lieu le 19 novembre prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Une formation traitant de la prévention d'abus envers les aînés sera offerte en matinée et une formation traitant de la planification successorale pour personnes aînées sera offerte en après-midi. L'assemblée générale annuelle aura lieu à l'heure du midi. Nous vous fournirons plus de renseignements dans le bulletin de septembre.

NOUVELLES PUBLICATIONS À VENIR

Règles annotées, édition 2010 – Le projet de la nouvelle édition des Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées avance très bien. Nous souhaitons toujours publier cet ouvrage vers la fin de 2011, début de 2012.

Guide juridique bilingue – Cette nouvelle édition de notre Guide juridique, bilingue pour la premièreis ,fo avance et là encore, nous souhaitons la publienrt alava fin de l'année en cours.

PROFIL D'UN MEMBRE

Bernard Valcourt – Originaire de Saint-Quentin, au Nouveau-Brunswick, Bernard Valcourt est détenteur d'un baccalauréat en droit (Université du Nouveau-Brunswick) et est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick depuis 1976.

Après une absence de plus de quinze ans de la vie politique, Bernard Valcourt confirmait les rumeudres sa candidature aux élections fédérales canadiednunes printemps 2011. Il est le nouveau député fédéura dl eél la circonscription Madawaska-Restigouche et le nouveau Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) et de la Francophonie.

La vie politique ne lui est certes pas inconnue. Il a occupé divers postes au sein du Gouvernement fédéral de 1984 à 1993, dont secrétaire parlementaire au ministère d'État et au ministère du Revenu (de 1985 à 1986), ministre d'État – Petites entreprises et Tourisme (de 1986 à 1987), ministre d'État – Affaires indiennes et du Nord canadien (de 1987 à 1988), ministre de la Consommation et des Sociétés (1989), ministre des Pêches et des Océans (1990), ministre de l'Emploi et de l'Immigration (de 1991 à 1993) et ministre du Travail (en 1993).

Bernard Valcourt est marié et père de deux enfants.

L'AJEFNB est très fière de le compter comme membre et en profite pour lui souhaiter le meilleur des succès dans son retour à la vie publique!

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Président Serge ROUSSELLE

Adresse 18, av. Antonine-Maillet

Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9

 Téléphone
 (506) 853-4151

 Télécopieur
 (506) 853-4152

Courriel <u>association@ajefn</u>b.nb.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

Vol. 38, no 2 Octobre 2011 ISSN 0847-3560

L'AJEFNB OFFRIRA DEUX FORMATIONS DANS LE CADRE DE SES ASSISES ANNUELLES

Séances de formation professionnelle – Deux séances de formation seront offertes le 19 novembre prochain, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'AJEFNB. Les séances auront lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. L'AJEFNB invite ses membres et toute la communauté juridique en général à assister aux deux séances, qui donnent droit à 3 crédits chacune dans le cadre du Programme perfectionnement professionnel obligatoire du Barreau du Nouveau-Brunswick. La première séance porte sur La planification successorale pour les particuliers et sera présentée par Florian ARSENEAULT à compter de 9 h. La deuxième séance porte sur Les mauvais traitements envers les aînés et sera présentée par Joël GUÉNETTE à 13 h 30.

L'inscription aux séances aura lieu sur place; les frais d'inscription pour les deux séances se chiffrent à 25 \$ au total. Aux fins d'organisation, les personnes intéressées sont priées de signaler leur participation auprès de l'AJEFNB, soit par téléphone au 506-853-4151, soit par courriel à l'adresse association@ajefnb.nb.ca, au plus tard le 11 novembre.

Assises annuelles 2011 – Nous vous rappelons que vos assises annuelles auront lieu le 19 novembre prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, dans le local 142, à compter de midi. Les membres qui assistent aux séances de formation n'auront pas à se déplacer, toutes les activités se déroulant dans le même local. Nous vous attendons en grand nombre!

UNE NOUVELLE CAMPAGNE QUI S'AMORCE

C'est le temps du renouvellement de votre adhésion à l' AJEFNB. L' Association a besoin de votre appui afin de continuer à œuvrer à l' avancement de l' exercice du droit en français au Nouveau-Brunswick et à l'égalité réelle des deux communautés linguistiques. Nous vous demandons de renouveler votre adhésion afin de donner encore plus de poids et d'appui à nos revendications pour l' avancement de l' exercice du droit en français au Nouveau-Brunswick. V otre appui est essentiel!

SESSIONS D'INFORMATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES

En francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick (AAFAANB), l'AJEFNB offrira des sessions d'information pour les personnes aînées francophones de la province. Les sessions, qui seront offertes un peu partout dans la province, seront présentées par Annie DANEAULT, avocate de la région de Grand-Sault. Une dizaine de sessions seront offertes à l'automne, alors qu'une douzaine de sessions seront offertes en 2012. Ces sessions, qui visent à informer cette population de ses droits et obligations, est une suite logique à la publication du Guide juridique pour les personnes

aînées du Nouveau-Brunswick. Pour l'horaire des sessions ou pour toute autre information , nous vous invitons à communiquer avec l'AAFANB en composant le numéro sans frais 1-866-523-0090.

PROJET ÉTUDIANT RÉUSSI!

Dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, l'AJEFNB a embauché Ian Mathieu Girard, étudiant à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, pour une durée de 10 semaines au cours de l'été 2011. L'expérience a été des plus satisfaisantes pour l'Association, l'étudiant s'étant mis à la tâche dès les premiers jours. Il a développé un plan de travail pour le *Guide du praticien en droit criminel*, projet que veut élaborer l'AJEFNB. Il a également contribué à un projet potentiel de l'AJEFNB, soit le *Guide juridique pour les parents francophones*, et au *Guide juridique bilingue*. Son impressionnante contribution aux projets de l'AJEFNB en un temps si court est fort appréciée et nous tenons à le remercier publiquement pour son travail exemplaire!

L'AJEFNB ACCUEILLE UNE STAGIAIRE FRANÇAISE

Depuis le début septembre, une jeune Française effectue un stage d'une durée de 8 semaines avec l'AJEFNB. Dans le cadre de ses activités, Jennifer LELOUEY a contribué à plusieurs projets de l'Association et a assisté à quelques cours à la Faculté de droit. Son importante contribution n'est pas passée inaperçue et nous en profitons pour la remercier!

PROJETS EN COURS

Les travaux avancent très bien dans les projets du Guide juridique bilingue et de la nouvelle édition des Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées. Nous visons publier ces deux ouvrages au printemps 2012.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le18 novembre prochain, à Moncton. Si vous avez un sujet que vous voulez ajouter à l'ordre du jour, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur gaélnér en composant le 506-853-4154.

Alexandra Savoie – Originaire de Balmoral, au Nouveau-Brunswick, Alexandra est une étudiante de 3e année à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Elle effectuera son stage de cléricature dans le cabinet Cox & Palmer, à Moncton.

Récipiendiaire de plusieurs bourses, dont la Bourse d'excellence de l'Université de Moncton (16 000 \$ sur 4 ans) et la Bourse de mérite académique de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick (18 000 \$ sur 3 ans), Alexandra a gagné le prix pour la meilleure plaideuse lors de la Coupe Ottawa-Moncton en mars 2010 et a été nommée Étudiante de droit de l'année par les étudiants de la Faculté de droit au printemps 2011. Alors qu'elle était étudiante en 2 année, cette jeune femme a été mentor pour les étudiants de première année et a également été présidente du Comité disciplinaire de l'Université de Moncton.

En plus de représenter le corps étudiant au sein du Conseil d'administration de l' AJEFNB, Alexandra siège également aux conseils d'administration de l'Association du Barreau canadien-Division du N.-B. et de la Fédération des étudiants et étudiantes de l'Université de Moncton. Nous en profitons pour lui souhaiter le meilleur des succès dans tous ses projets!

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Président Serge ROUSSELLE

Adresse

18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9

 Téléphone
 (506) 853-4151

 Télécopieur
 (506) 853-4152

Courriel association@ajefnb.nb.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

Vol. 39, no 1 Décembre 2011 ISSN 0847-3560

UN PROJET DE MODIFICATION DE LA *LOI*SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK EST RENDU PUBLIC

Le projet de modification de la Loi sur les langues officielles – C'est le 13 décembre dernier que la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB), l'Observatoire international des droits linguistiques (l'Observatoire) et l'AJEFNB ont rendu public leur projet de modification de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick. Tous les organismes membres du Forum de concertation des organismes acadiens étaient représentés à la conférence de presse. Un représentant de chaque organisme a signé le projet de loi, geste symbolisant l'appui de toute la communauté acadienne.

Le gouvernement provincial a annoncé au cours des derniers mois le processus qui sera suivi pour examiner les modifications à la LLO qui s'imposent dans le cadre de la révision de cette loi, qui devait être entamée avant la fin 2012.

Le projet de modification de la loi sera remis au gouvernement par le président de la SANB avant la fin décembre afin que les instances gouvernementales puissent s'en inspirer dans le processus de révision.

Pour consulter le projet modification de la LLO, nous vous invitons à consulter le site Web de l'AJEFNB à l'adresse www.ajefnb.nb.ca.

L'AJEFNB VOUS PRÉSENTE SON NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À leur assemblée générale annuelle, les membres de l' Association ont élu un nouveau Conseil d'administration pour la prochaine année. Julie McCarthy Emondoccupe maintenant présidence, Serge Rousselle est président sortant, Euclide LeBouthillier occupe la vice-présidence et France Levesque est secrétaire-trésorière. Les régions sont représentées par Florian Arseneault (Chaleur), Chantal Landry (Restigouche), Mireille Saulnier (Péninsule acadienne), Isabelle Boudreau (Miramichi-Kent), Adèle Savoie (Westmorland), Tammy Moreau (Fredericton), Tina Lagacé-Rivard (Victoria-Carleton) Mélanie **Tremblay** et (Madawaska). La Faculté de droit est représentée par Marie-France Albert (corps professoral) et Alexandra Savoie (corps étudiant). Euclide LeBouthillier demeure le responsable du Comité des services juridiques.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 10 février prochain. Si vous avez un sujet que vous voulez ajouter à l'ordre du jour ou que vous désirez discuter d'une question avec nous, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente en composant le 506-854-4040.

LE RECRUTEMENT SE POURSUIT

Vous avez encore le temps de renouveler votre adhésion à l'AJEFNB. Comme vous le savez, l'Association a besoin de votre appui afin de continuer à œuvrer à l'avancement de l'exercice du droit en français au Nouveau-Brunswick et à l'égalité réelle des deux communautés linguistiques. Nous vous invitons à renouveler votre adhésion dès aujourd'hui!

FORMATIONS À L'AUTOMNE 2012

L'AJEFNB est heureuse de vous annoncer que des formations seront offertes l'automne prochain. aLuex t de participation aux formations du 19 novembre ideerrn a dépassé les attentes du comité organisateurs et le commentaires reçus des participants étaient dess plu positifs. Plus de détails suivront dans les proncshai numéros de votre bulletin. Nous vous invitons, id là'ic,

à nous suggérer des sujets pour les prochaines formations.

RÈGLES DE PROCÉDURE DU NOUVEAU-BRUNSWICK ANNOTÉES

La nouvelle édition de cet important ouvrage de référence sera publiée au printemps 2012. Plus de détails seront fournis dans le prochain numéroo de votre bulletin.

PROFIL D'UN MEMBRE

Julie Emond-McCarthy – Originaire de Grand-Sault, cette jeune avocate est associée au cabinet Acatwus L Droit, à Moncton, depuis 2010. Ses domaines de pratique sont surtout le droit collaboratif, le idt rdoe la famille et le litige. C'est avec énergie et enthiaosumse qu'elle débute son mandat de présidente du Conseil d'administration de l'AJEFNB. Avant d'occuper ce poste, elle était secrétaire-trésorière et ce pnetn ldeas quatre dernières années.

Diplômée de la Faculté de droit à l'Université de Moncton, où elle a obtenu le LLB en 2006, cetten ejeu femme dynamique s'est méritée plusieurs bourses pendant ses études, dont la bourse de mérite de la Fondation pour l'avancement du droit au N.-B. et la bourse du Millénaire.

En 2010, elle fut invitée à siéger au Comité d'exnam des décès d'enfants en tant que juriste se spécialisant en

droit de la famille. En 2008, elle fut invitée, avec une collègue de travail, à rencontrer les étudiants et les étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton pour participer à une discussion portant sur la femme et la pratique du droit et les problèmes qui entourent la question.

Pendant son temps libre, elle aime bien faire de la lecture, du camping et pratiquer ses talents de cuisinière

À l'occasion des fêtes, nos pensées se tournent avec reconnaissance vers ceux et celles qui rendent possible notre succès. L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick vous souhaite un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année!

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Président Serge ROUSSELLE

Adresse 18, av. Antonine-Maillet

Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151 *Télécopieur* (506) 853-4152

Courriel association@ajefnb.nb.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca